

# Demande d'aide à l'association Solidarité Agricole Drôme

**Ce formulaire constitue la demande d'aide** auprès de l'association Solidarité Agricole Drôme pour soutenir les agriculteurs sinistrés par les épisodes de grêle de l'été 2019. Les fonds disponibles collectés par l'association représentent près de 500 k€. Ils seront affectés aux exploitants selon leur perte et surcoûts subis du fait de la grêle. Toutes les exploitations et productions sont éligibles mais l'aide pourra être modulée selon certains critères de profil.

Au regard de l'ampleur des sinistres et demandes, votre situation particulière peut vous amener, au titre de la solidarité, à ne pas solliciter l'aide sur l'ensemble de vos productions ou surcoûts. Il est donc important de répondre par oui ou non dans la colonne de sollicitation de l'aide. Par défaut, la case "non" sera cochée.

L'attribution de ces aides sera décidée par le conseil d'administration de l'association et distribuée à partir de début octobre pour la première vague. Vous pouvez transmettre cette demande jusqu'au **30 novembre** pour la seconde vague.

Le conseil d'administration de l'association et le représentant du Conseil départemental 26 sont tenus à la confidentialité des informations fournies et des débats lors de l'attribution des aides. Dans le cadre du RGPD, en retournant ce questionnaire, vous acceptez que les données personnelles détenues par les membres de l'association soient échangées entre eux le temps du traitement des dossiers grêle 2019.

N'hésitez pas à contacter le numéro d'urgence GRELE : **04 27 24 07 43**

## FORMULAIRE

**Nom :**

**Prénom :**

**Exploitation :**

**Commune :**

**Téléphone :**

**E-mail :**

**Profil de l'exploitant(e) :**

- JA (un ou plusieurs si associés)**
- Double actif**
- Non concerné**

**Si JA, date d'installation : \_ \_ \_ \_**

**Si double actif, part du revenu agricole sur revenu total (agricole + activité extérieur) :      %**

Liste des productions impactées :

	Culture	Unité	Valeur pertes €	Surface totale	Surface impactée entre 0 – 20%	Surface impactée entre 20 – 40%	Surface impactée entre 40 – 60%	Surface impactée entre 60 – 80%	Surface impactée entre 80 – 100%	Je sollicite l'aide de l'association (oui/non)
				Surface exprimée en ha						
<b>ARBORICULTURE</b>	Abricot	ha	Selon références économiques Chambre d'Agriculture							
	Pêche / Nectarine	ha								
	Pomme / Poire	ha								
	Kiwi	ha								
	Noix	ha								
	Prune	ha								
	Châtaigne	ha								
	Framboise / Petits fruits	ha								

	Culture	Unité	Valeur pertes €	Surface totale	Surface impactée entre 0 – 20%	Surface impactée entre 20 – 40%	Surface impactée entre 40 – 60%	Surface impactée entre 60 – 80%	Surface impactée entre 80 – 100%	Je sollicite l'aide de l'association (oui/non)	
				Surface exprimée en ha							
<b>VITICULTURE</b>	Vignes AOC/AOP	ha	Selon références économiques Chambre d'Agriculture								
	Vignes IGP	ha									
	Autres Vignes	ha									
<b>CEREALES</b>	Céréales / oléagineux / Protéagineux (grains)	ha	Selon références économiques Chambre d'Agriculture								
	Paille	ha									
<b>CULTURES SPECIALISES DE PLEIN CHAMP</b>	PPAM	ha									

Culture	Unité	Valeur pertes €	Surface totale	Surface impactée entre 0 – 20%	Surface impactée entre 20 – 40%	Surface impactée entre 40 – 60%	Surface impactée entre 60 – 80%	Surface impactée entre 80 – 100%	Je sollicite l'aide de l'association (oui/non)
			Surface exprimée en ha						
Semences (COP, potagères, fourragères...)	ha	Selon références économiques Chambre d'Agriculture							
Cultures légumières (ail, pomme de terre, tomate...)	ha								
Maraîchage	ha								
Autres cultures de plein champ	ha								
Cultures sous tunnel	ares								
Cultures sous serres	ares								

	Culture	Unité	Valeur pertes €	Surface totale	Surface impactée entre 0 – 20%	Surface impactée entre 20 – 40%	Surface impactée entre 40 – 60%	Surface impactée entre 60 – 80%	Surface impactée entre 80 – 100%	Je sollicite l'aide de l'association (oui/non)	
				Surface exprimée en ha							
<b>SURFACES FOURRAGERES</b>	Maïs ensilage / Sorgho / Méteil	ha	Selon références économiques Chambre d'Agriculture								
	Prairies permanentes / temporaires / légumineuses	ha									

	Culture	Unité	Surface totale	Surface impactée	Valeur pertes €	Je sollicite l'aide de l'association (oui/non)
<b>PEPINIERES DE VENTES</b>  (précisez la nature de la production)	Production 1 :	ares				
	Production 2 :	ares				
	Production 3 :	ares				
<b>AUTRES</b> (précisez la nature de la production)	Production 1 :	ha				
	Production 2 :	ha				
	Production 3 :	ha				

**Liste des surcoûts supportés du fait de la grêle :**

<b>Nature</b>	<b>Surcoût supporté <sup>(1)</sup></b>	<b>Je sollicite l'aide (oui/non)</b>
<b>Travaux de désamiantage de toiture</b>		
<b>Approvisionnement et transport en fourrages-paille</b>		
<b>Semences fourragères pour réimplantation (coût des semences achetées en substitution d'une culture fourragère ou de vente grêlée)</b>		
<b>Perte de capital végétal en cultures pérennes</b>		
<b>Perte de bâches plastiques sur tunnel</b>		
<b>Main d'œuvre supplémentaire pour travaux<sup>(1)</sup></b>		
<b>Autres intrants nécessaires<sup>(1)</sup></b>		

**(1) La facture précisera la nature des travaux ou intrants et le lien à la grêle**

Envoyer le formulaire complété et les justificatifs (factures ou devis) à l'adresse mail suivante : **grele@drome.chambagri.fr**

ou à l'adresse postale :

**Association Solidarité Agricole Drôme 145 avenue Georges Brassens CS30418 26504 BOURG LES VALENCE Cedex**